

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTs D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 24 septembre 2024
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	21 + 5 pouvoirs	13 septembre 2024	17 septembre 2024

N° délibération	Objet
2024-065	Inventaire comptable des actifs Eau et Assainissement des communes – proposition de règle de répartition pour les budgets uniques

Le 24 septembre 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Alain HAMON

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC

Pouvoirs : Barbara PERRON à Hubert LE LANN, Jacques THEPAUT à Claude MOREL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON, André PAUL à Georges MORVAN

Excusés : Anne ROLLAND, Thiphaine BODENEZ, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Claude MOREL

Rapporteur : Arnaud COZIEN

Le transfert des compétences eau et assainissement s'accompagne du transfert des actifs immobilisés servant à l'accomplissement des services publics de production, distribution d'eau et d'assainissement. Ces actifs sont inscrits dans l'inventaire comptable des communes. Ce transfert des actifs fera l'objet d'un Procès-Verbal concordant et qui sera conjointement signé en 2025 par les maires et le président de Monts d'Arrée communauté.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240924-2024065-DE

Il y a nécessité d'un toilettage de ces inventaires qui ne sont parfois pas à jour et qui, pour des investissements anciens (> 20 ans) ne font pas de distinction entre les actifs concernant l'eau et ceux concernant l'assainissement.

Par ailleurs, certaines durées d'amortissement ne sont pas identiques aux durées des délibérations prises, quand elles existent.

Monts d'Arrée communauté doit procéder avec chaque commune à un nettoyage de ces inventaires (sorties d'inventaire) et doit les répartir entre les budgets eau et assainissement en proposant une clé de répartition pour celles qui ont un budget commun pour l'eau et l'assainissement.

Ainsi la répartition ci-dessous est proposée pour les actifs mélangés concernant les travaux d'eau et d'assainissement pour les communes suivantes:

Commune	% budget Eau	% Budget Assainissement
Berrien	80%	20%
Botmeur	50%	50%
Huelgoat	60%	40%
La Feuillée	70%	30%
Lopérec	80%	20%
Plouyé	80%	20%
Scrignac	80%	20%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés la clé de répartition des actifs entre l'eau et l'assainissement pour ceux qui sont mélangés est approuvée tel que présentée

Cette clé de répartition délibérée sera proposée aux communes pour leurs actifs non répartis entre Eau et Assainissement.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Président,



La secrétaire,

A stylized signature of the Secretary, consisting of a large 'S' and a loop.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 26 septembre 2024